

CTF Hack'lantique

Règlement général



Sommaire

Préambule	3
Article 1 – Définitions	3
Article 2 – Entité organisatrice	4
Article 3 – Objectif du CTF Hack'Lantique 2026	4
Article 4 – Contexte du CTF Hack'Lantique 2026	4
Article 5 – Informations pratiques	4
Article 6 – Conditions et modalités de participation au CTF Hack'Lantique 2026	5
6.1 Composition des équipes	5
6.2 Matériels nécessaires pour les challenges	5
Article 7 –Règles du CTF Hack'Lantique 2026	5
7.1 Règles des Challenges	5
7.2 Règles de sécurité réseau	6
Article 8 – Classement des équipes	6
Article 9 – Prix et récompenses	6
Article 10 – Garanties et responsabilités	7
10.1 - Matériels et logiciels	7
10.2 - Recours relatifs au CTF	7
10.3 - Modification de l'événement	7
10.4 - Internet, sécurité et conséquences	7
10.5 - Sanctions	7
Article 11 – Engagement du participant	8
11.1 – Charte informatique de l'Institut Mines-Télécom	8
11.2 – Autorisation de réutilisation non commerciale de l'image et des captations des participants : Formulaire d'autorisation de droit à l'image	8
11.3 - Propriété intellectuelle	8
Article 12 – Données à caractère personnel	9
Article 13 – Loi applicable et opposabilité du règlement	10

Préambule

Le CTF Hack'Lantique, ci-après nommé « CTF » ou « CTF Hack'Lantique », est un événement gratuit organisé par un groupe de huit étudiants sous l'égide d'IMT Atlantique dans le but de promouvoir la sécurité informatique et de rassembler les passionnés de cette discipline.

Le CTF a lieu en présentiel sur le campus IMT Atlantique Rennes situé au 2 rue de la Châtaigneraie – 35576 à Cesson-Sévigné. Le CTF se déroule de 14h00 à 00h00 (16h à 22h pour les challenges) et comprend de nombreux challenges de sécurité informatique à résoudre. Cet événement, ouvert aux étudiants, accueille entre 150 et 200 participants.

Le CTF est accessible quel que soit le niveau de compétences en cybersécurité.

Le CTF Hack'Lantique 2026 s'adresse aux étudiants qui répondent aux critères suivants :

- être inscrit dans un établissement situé sur la région Bretagne ou les régions limitrophes (Normandie et Pays de la Loire) **ou** être inscrit dans un établissement partenaire du projet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) Train Cyber Experts (TCE) France 2030 ;
- être inscrit en qualité d'élève ou d'étudiant dans une formation relevant des domaines des télécommunications, des réseaux ou de l'informatique au sens large, comprenant éventuellement une spécialisation en cybersécurité, à condition que le candidat ne justifie pas de plus de deux années passées au sein de ladite spécialisation. On cite par exemple et de manière non exhaustive :
 - IUT/BTS en spécialité télécom, réseau ou informatique
 - Master spécialisé réseau ou cybersécurité
 - Ecole d'ingénieur généraliste en informatique sans spécialisation en cybersécurité
 - Ecole d'ingénieur généraliste proposant un parcours cybersécurité de 1 ou 2 ans
 - Ecole d'ingénieur spécialisée en cybersécurité, pour les élèves de 1ère ou 2ème année seulement

Toutes les personnes qui répondent aux critères précédents sont éligibles à participer au CTF Hack'Lantique 2026.

L'équipe organisatrice du CTF Hack'Lantique dispose d'un pouvoir souverain d'appréciation quant à la sélection des équipes admises à participer à l'événement.

Elle s'attache notamment à :

- assurer la représentation de l'ensemble des formations candidates et éligibles ;
- rechercher, dans la mesure du possible, le meilleur équilibre du nombre d'équipes par formation ;
- préserver, autant que possible, les groupes constitués par les candidats lors de la phase d'inscription.

En outre, les règles suivantes sont applicables :

- lorsque plusieurs équipes issues de la même formation sont inscrites, la priorité est accordée aux équipes dont l'effectif est complet à la fin de la phase d'inscription ;
- en cas de nécessité de départage entre plusieurs équipes, la sélection est opérée par tirage au sort ;
- l'équipe organisatrice se réserve le droit de procéder à la fusion de groupes distincts afin de constituer des équipes complètes.

Article 1 – Définitions

Dans le présent règlement, les termes suivants lorsqu'ils sont écrits avec une lettre capitale, ont la signification suivante :

Flag : chaîne de caractères qui représente le succès de la résolution d'un challenge.

Workzone : espace de travail numérique dans l'infrastructure de la cyber range fournie par Airbus.

Article 2 – Entité organisatrice

Le CTF Hack'Lantique édition 2026 est organisé par huit étudiants issus des thématiques d'approfondissement de formation en cybersécurité et plateforme numérique à IMT Atlantique, dans le cadre de l'UE projet complexe (PROCOM) de troisième année à IMT Atlantique.

Article 3 – Objectif du CTF Hack'Lantique 2026

Cet événement a pour objectif de permettre aux étudiants intéressés par la cybersécurité de découvrir ce domaine, de tester leur niveau, de se rencontrer et de partager leurs connaissances en se défiant autour de différents challenges.

Article 4 – Contexte du CTF Hack'Lantique 2026

L'événement promeut une introduction à la cybersécurité à travers des challenges, qui sont scénarisés autour de l'espace. Le niveau des défis est progressif, pour satisfaire à la fois des profils débutants et intermédiaires comme des profils plus avancés.

Une soixantaine de challenges sont proposés dans différents domaines, tels que l'OSINT, le forensic, la programmation, la cryptanalyse, le réseau, le web, la stéganographie et le reverse engineering, miscellaneous (divers).

Article 5 – Informations pratiques

L'événement a lieu en présentiel sur le campus de Rennes de IMT Atlantique (2, rue de la Châtaigneraie - 35576 Cesson-Sévigné) et se déroule le samedi 7 mars 2026 de 14h00 à 00h00 (16h - 22h pour les challenges).

Le programme est le suivant :

- 14h : Accueil et installation des participants ;
- 16h : Début des challenges ;
- 22h : Fin des challenges ;
- 22h30 : Désignation des vainqueurs et remise des lots ;
- 23h : Moment d'échange et de convivialité.

Dans le cadre du plan vigipirate, les sacs des participants sont susceptibles d'être fouillés.
Merci de vous présenter dès 14h pour faciliter ces opérations.

Un repas est offert aux participants lors de l'événement.

Il n'y a pas de pause prévue pendant le CTF, chaque participant et équipe est libre de gérer son temps lors de l'événement.

Les déplacements et le logement sont à la charge des participants.

Pour des raisons de sécurité et de capacité d'accueil dans l'enceinte de l'établissement, seuls les membres des équipes participantes (joueurs), les membres du personnel IMT Atlantique et les personnes organisatrices de l'événement ainsi que les sponsors seront autorisés à entrer dans les locaux de l'école. L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne qui n'a pas expressément été invitée ou qui ne remplit pas les critères d'admission.

Article 6 – Conditions et modalités de participation au CTF Hack'Lantique 2026

6.1 Composition des équipes

Chaque équipe est constituée de cinq membres. L'équipe désigne un capitaine d'équipe chargé des relations avec l'organisation.

Chaque équipe utilise son propre matériel et ses propres logiciels.

Les équipes disposent d'une durée totale de six heures (16h – 22h) sur l'après-midi du 7 mars 2026, pour résoudre le plus de challenges.

Les participants sont installés sur des tables attitrées.

6.2 Matériels nécessaires pour les challenges

Les participants doivent être équipés des éléments suivants :

- Ordinateur portable avec accès à Eduroam ou disposant d'une carte WIFI pour la connexion au réseau PORTAIL_INVITE ;
- Écouteurs / Casque audio ;
- Client OpenVPN installé sur son ordinateur le jour de l'événement. Il est conseillé de l'installer en amont. Si nécessaire, des tutoriels d'installation d'OpenVPN sont mis à disposition des participants le jour de l'événement ;

Il est recommandé d'avoir une distribution Linux.

Article 7 –Règles du CTF Hack'Lantique 2026

Le CTF Hack'Lantique 2026 est composé de challenges répartis en catégories et niveaux de difficulté. La résolution d'un challenge rapporte un nombre de points proportionnel à sa difficulté.

7.1 Règles des Challenges

Dans chaque challenge, les participants doivent trouver un code caché (appelé « Flag ») et le restituer sur une plateforme dédiée. Le format des Flags est HACKLANTIQUE{*}, sauf indication contraire.

Chaque équipe a accès à une liste de challenges identique à celle des autres équipes. Chaque challenge est accompagné d'un descriptif sur une plateforme dédiée. Les participants s'engagent à respecter les consignes qui y sont indiquées.

L'équipe Hack'Lantique se réserve le droit de positionner les équipes sur des créneaux horaires pour la résolution des challenges physiques.

L'équipe Hack'Lantique se réserve le droit de modifier les règles de chaque challenge au cours de l'évènement.

Les équipes ont six heures pour résoudre un maximum de challenges du CTF.

7.2 Règles de sécurité réseau

Chaque équipe a accès à des sous-réseaux qui leur sont dédiés. Toute tentative d'intrusion ou d'évasion sur un autre réseau implique une sanction immédiate tel que précisé dans l'article 10.5.

Il est strictement interdit d'attaquer la plateforme dédiée au risque de se voir appliquer une sanction tel que précisé dans l'article 10.5. Si vous constatez un comportement anormal d'un utilisateur, prévenez l'équipe organisatrice. Il en est de même pour la plateforme hébergeant les challenges (Cyber Range AIRBUS).

En cas de découverte de failles de sécurité, l'information doit être remontée, dans les plus brefs délais, à l'équipe organisatrice de l'événement.

Les règles suivantes s'appliquent également pendant toute la durée de l'événement, sous peine de se voir appliquer une sanction tel que précisé dans l'article 10.5 :

- Il est interdit d'attaquer le tableau des scores ;
- Le flag hoarding (conserver et soumettre l'ensemble des Flags à la dernière minute) est interdit ;
- Il est interdit de scanner ou d'attaquer le réseau et le nom de domaine qui sont communiqués le jour de l'événement ;
- Il est interdit de partager les Flags et les solutions des différents challenges avec les autres équipes ;
- Il est interdit d'attaquer/d'accéder aux Workzones des autres équipes (cf. Article 11 – Charte informatique de l'Institut Mines-Télécom) ;
- Tous types d'attaques informatiques sur les infrastructures non concernées par les challenges sont interdites.

De plus, veuillez respecter les autres joueurs et les administrateurs. Aucun comportement malveillant ne sera toléré sous peine de sanction tel que précisé dans l'article 10.5.

Article 8 – Classement des équipes

Les équipes sont classées en fonction du nombre de points récoltés au cours du CTF. En cas d'égalité, l'équipe ayant atteint le meilleur score en premier l'emporte.

Aucune réclamation ne peut être acceptée à la suite de la désignation des vainqueurs.

Article 9 – Prix et récompenses

Les trois premières équipes sont récompensées. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'ajouter des catégories.

Les récompenses ne sont ni échangeables ni remboursables contre leur valeur en espèces.

Article 10 – Garanties et responsabilités

10.1 - Matériels et logiciels

Le participant est le seul responsable de ses matériels et logiciels dont il conserve la propriété ou la garde, et d'éventuels dommages qui pourraient survenir sur lesdits matériels dans le cadre du CTF Hack'Lantique.

10.2 - Recours relatifs au CTF

Le participant renonce à tout recours dirigé contre IMT Atlantique et portant sur les conditions d'organisation du CTF, son déroulement ainsi que ses résultats. Les participants sont seuls responsables des dommages causés par eux ou par leurs matériels à des biens ou à des personnes dans le cadre du CTF et se chargent de la couverture de leurs risques par leur propre assurance.

10.3 - Modification de l'événement

L'équipe Hack'Lantique se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent CTF à tout moment sans qu'il ne puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

10.4 - Internet, sécurité et conséquences

Internet n'est pas un réseau sécurisé et le CTF Hack'Lantique ne saurait être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système terminal ou tout équipement informatique des participants. L'équipe Hack'Lantique décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau Internet. Elle ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Il appartient dès lors à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son (ou ses) équipement(s) informatiques contre toute atteinte.

Les organisateurs du CTF Hack'Lantique ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du CTF. Ils ne sauraient être déclarés responsables pour toutes erreurs, omissions, interruptions,

effacement, perte de toute donnée de ce fait.

10.5 - Sanctions

Les organisateurs du CTF Hack'Lantique se réservent le droit d'appliquer les sanctions suivantes pour toute personne troublant le déroulement du CTF ou ne respectant pas le présent règlement :

- Retrait de points;
- Disqualification de l'équipe;
- Exclusion de l'équipe.

Article 11 – Engagement du participant

Le présent règlement s'adresse aux personnes sélectionnées pour participer au CTF Hack'Lantique 2026. Tous les participants s'engagent à prendre connaissance et à respecter le présent règlement général, qui vise à garantir l'équité et la transparence de l'événement.

Toute infraction aux règles inscrites dans le présent règlement entraînera des sanctions conformément à l'article 10.5.

Chaque participant s'engage à avoir lu et signé le présent règlement du CTF Hack'Lantique ainsi que la charte informatique avant le démarrage des challenges, lors de l'inscription.

Chaque participant peut indiquer "Règlement bien lu et approuvé" si une épreuve du CTF Hack'Lantique le lui demande.

11.1 – Charte informatique de l'Institut Mines-Télécom

Les étudiants et personnels IMT Atlantique restent et demeurent soumis au règlement décrit au sein de la charte informatique de l'Institut Mines-Télécom, ils ne peuvent pas s'en dissocier tout au long de l'événement (cf. Article 11 – Charte informatique de l'Institut Mines-Télécom). La charte informatique vient en application des dispositions réglementaires en vigueur, dont la PSSI disponible sur le site Internet de l'événement.

Les participants externes à IMT Atlantique s'engagent à lire attentivement et à respecter la charte informatique de l'Institut Mines-Télécom.

Le non-respect de la charte informatique de l'Institut Mines-Télécom implique une sanction tel que défini dans l'article 10.5 du règlement, ainsi que les clauses mentionnées dans ladite charte.

La charte informatique sera accessible aux participants retenus qui la recevront par mail.

11.2 – Autorisation de réutilisation non commerciale de l'image et des captations des participants : Formulaire d'autorisation de droit à l'image

Afin de respecter leur droit à l'image et à la vie privée, les participants du CTF Hack'Lantique 2026 s'engagent à remplir le formulaire d'autorisation du droit à l'image. Ce formulaire permet d'autoriser ou non la captation photographique et numérique des participants et leur utilisation dans le cadre de l'événement. Les personnes ne souhaitant pas être prises en photo le jour de l'événement doivent se faire connaître à l'accueil avant le début des challenges.

11.3 - Propriété intellectuelle

Le participant déclare et garantit disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférant aux lignes de codes qu'il utilise dans le cadre du CTF et à sa documentation, ou être

dûment autorisé à agir au nom et pour le compte du (ou des) autre(s) titulaire(s) des droits sur ses lignes et sur sa documentation afférente.

Le participant doit également s'attacher à utiliser et télécharger des librairies pour lesquelles des licences GPL sont mentionnées lors de la création des codes informatiques.

Le participant garantit au CTF Hack'Lantique et ses partenaires contre tout recours de tiers à cet égard et reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas de violation de la présente clause.

Article 12 – Données à caractère personnel

Dans le cadre de l'évènement CTF Hack'Lantique les organisateurs sont amenés à collecter et à traiter des données à caractère personnel au sens du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 et de la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

La présente mention d'information a pour objet d'expliquer aux participants les modalités de traitement de leurs données à caractère personnel (ci-après « Données Personnelles » ou DCP), collectées par l'IMT, et dans le cas présent IMT Atlantique, agissant en qualité de responsable du traitement.

Les données personnelles recueillies tout au long de l'évènement font l'objet d'un traitement informatisé par l'IMT, et dans le cas présent IMT Atlantique, pour gérer l'évènement. Le tableau ci-dessous indique par finalité, le fondement juridique, les données recueillies, les personnes concernées, les destinataires des données et la durée de conservation des données.

Finalité	Fondement juridique	Catégorie de DCP	DCP	Personnes concernées	Destinataires	Durée de conservation
Gestion des inscriptions à l'évènement	Exécution d'un contrat ou mesures pré-contractuelles	Etat-civil, identité, données d'identification	Nom, Prénom, date de naissance, ville de résidence, adresse mail école, nom d'équipe, pseudonyme des candidats au CTF	Candidats au CTF	Organisateurs du CTF Hack'Lantique	1 an après après la clôture de l'évènement
Gestion des inscriptions à l'évènement	Exécution d'un contrat ou mesures pré-contractuelles	Vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, hors données sensibles ou dangereuses...)	Choix de repas des candidats au CTF	Candidats au CTF	Organisateurs du CTF Hack'Lantique	1 an après après la clôture de l'évènement
Gestion des inscriptions à l'évènement	Exécution d'un contrat ou mesures pré-contractuelles	Vie professionnelle (CV, scolarité, formation professionnelle, distinctions...)	Ecole d'origine, formation, année de formation, expérience de CTF, score RootMe des candidats au CTF	Candidats au CTF	Organisateurs du CTF Hack'Lantique	1 an après après la clôture de l'évènement
Gestion des comptes informatiques liés à l'évènement	Exécution d'un contrat ou mesures pré-contractuelles	Etat-civil, identité, données d'identification	Nom, prénom, adresse mail, compte eduroam des participants	Participants au CTF	Direction de l'informatique et de la sécurité informatique	1 an après après la clôture de l'évènement

Gestion de l'évènement CTF	Exécution d'un contrat ou mesures pré-contractuelles	Etat-civil, identité, données d'identification	Nom, Prénom, date de naissance, ville de résidence, adresse mail école, nom d'équipe, pseudonyme des candidats au CTF, compte eduroam des participants, identifiants Discord	Participants au CTF	Organisateurs du CTF Hack'Lantique	1 an après après la clôture de l'évènement
Gestion de l'évènement CTF	Exécution d'un contrat ou mesures pré-contractuelles	Vie professionnelle (CV, scolarité, formation professionnelle, distinctions...)	Ecole d'origine, formation, année de formation, expérience de CTF, score RootMe des candidats au CTF	Participants au CTF	Organisateurs du CTF Hack'Lantique	1 an après après la clôture de l'évènement
Gestion de l'évènement CTF	Exécution d'un contrat ou mesures pré-contractuelles	Données de connexion (adresses IP, journaux d'événements...)	Adresse IP	Participants au CTF	Organisateurs du CTF Hack'Lantique	1 an après après la clôture de l'évènement
Communication relative à la promotion l'évènement	Consentement	Etat-civil, identité, données d'identification	Nom, prénom, signature des participants au CTF Image voix des participants au CTF selon les choix du formulaire de droit à l'image	Participants au CTF	Organisateurs du CTF Hack'Lantique Direction de la communication	5 ans après la clôture de l'évènement
Communication relative à la promotion l'évènement	Consentement	Autre	Données statistiques de l'évènement obtenues par analyses des DCP des candidats. (Données non nominatives)	Participants au CTF	Organisateurs du CTF Hack'Lantique Sponsors	3 ans après après la clôture de l'évènement
Analyses statistiques de l'évènement	Intérêt légitime du responsable de traitement	Vie professionnelle (CV, scolarité, formation professionnelle, distinctions...)	Ecole d'origine, formation, année de formation, expérience de CTF, score RootMe des candidats au CTF	Participants au CTF	Organisateurs du CTF Hack'Lantique	3 ans après après la clôture de l'évènement

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment et accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer au traitement, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Vous pouvez consulter la politique générale de protection des données disponible sur le site internet de l'événement.

Conformément à la loi applicable, vous pouvez exercer vos droits sur vos données en vous adressant en première intention aux organisateurs de l'évènement par mail support@hacklantique.imt-atlantique.fr vous pouvez également demander des renseignements au référent RGPD de l'école : dpo@imt-atlantique.fr ou dans un second temps transmettre votre demande auprès du délégué à la protection des données de l'IMT si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés, par mail à l'adresse dpo@imt.fr ou par courrier DPO IMT, Institut Mines Télécom, 19 place Marguerite Perey, 91120 Palaiseau.

Si vous estimatez, après nous avoir contacté, que vos droits « informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 13 – Loi applicable et opposabilité du règlement

Le présent règlement est soumis au droit français. En cas de différend avec un candidat au CTF Hack'Lantique, l'équipe Hack'Lantique se réserve le droit de prendre toutes les sanctions prévues par le présent règlement de l'événement. Les organisateurs rappellent que le règlement général du CTF a été élaboré dans le but de garantir l'équité et la transparence de l'événement, et que tous les participants doivent le respecter. Les organisateurs ne toléreront aucune infraction aux règles du CTF et réservent le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'événement.

Le fait de s'inscrire et de participer au CTF Hack'Lantique 2026 de IMT Atlantique implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que de la charte informatique de l'Institut Mines-Télécom.